

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 735 8 avril 2010

SOMMAIRE

4 Katz Design S.a r.i	Interaviation Partners S.A 35250
Aggmore Kaufmann Ventures S.à r.l 35248	Invest Corporation S.à r.l35280
AI IRELAND No. 1 S.à r.l35248	Kersting Luxembourg Sàrl35238
Boulle Mining Group S.à r.l 35253	L Real Estate35273
Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l 35235	Luxemburger Baumanagement S.A 35252
Centuria Monaco S.à r.l35266	NextPower Holdings S.à r.l 35262
Chambolle Holding S.A35253	NextPower Holdings S.à r.l 35262
Chantegrive Holding S.A 35240	NextPower S.à r.l 35257
Cima Claddings S.A 35257	NextPower S.à r.l 35257
Codema Sàrl35277	Opportunité Luxembourg S.A35278
Cordius 35277	Orchid Real Estate S.A35242
Dani S.à.r.l	Orchid Real Estate S.A35244
Darby Mezzanine S.à r.l35235	Presco Investments II S.A35256
DBVA Kendrick Holdings Luxembourg S.à	Primesport S.à r.l 35271
r.l	PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une
DEXIA World Alternative35279	idée différente de la publicité par l'objet
Dunas S.A	s.à r.l35270
E.I.B.L. S.à r.I., Espace Immobilier et Bâti-	Regionale Atemschutzgeräteträger - Aus-
ments Lux35247	bildungsanlage Luxemburg 35263
Engelhorn Foundation for Rare Diseases	RP IX S.àr.l
35246	RP X S.àr.l
European Capital S.A. SICAR35266	SAH Société pour l'Activité Hôtelière 35236
EVTECH Eventtechnik s.c	Sebastian Glöckner Vermögensverwal-
EVTECH Eventtechnik s.c	tungs S.à r.l
EVTECH Eventtechnik s.c	Skalar International Luxembourg Holding
EVTECH Eventtechnik s.c.	S.à.r.l 35266
Famalux S.A35252	Skalar International Luxembourg Holding
Fondation Thierry Van Werveke35253	S.à.r.l 35269
GO GO TEAM S.à r.l	Skalar International Luxembourg Holding
G.V.R. S.àr.l	S.à.r.l
Haken S.A35245	SLF S.A
Happy Family S.à r.l	SOTHOLUX S.C. Société civile35280
Im Bratzelsgart Sàrl35273	Techni Toiture Services S.àr.l



EVTECH Eventtechnik s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-9635 Bavigne, 5, Duerfstrooss. R.C.S. Luxembourg B 136.532.

Versammlung vom 11.12.2009

Anwesend: Ernst Claude, Müller Andy, Welfring Patrick, Probst Patrick.

Indem bereits am 17.01.2009 anlässlich der jährlichen Generalversammlung einstimmig beschlossen wurde, die Gesellschaft Evtech Eventtechnik SC zu schliessen, wurde am heutigen Tag ein Liquidator genannt, welcher mit der Liquidation der Gesellschaft befasst wird.

Beim Liquidator handelt es sich um das Vorstandsmitglied Ernst Claude.

Die Versammlung stimmte diesem Beschluss zu.

Ebenfalls wurden 2 Kommissare, zwecks Kontrolle der Arbeit des Liquidators, genannt. Hierbei handelt es sich um Müller Andy, und Weifring Patrick, beide ebenfalls Vorstandsmitglieder.

Eine nächste Versammlung wurde für den 21.12.2009 festgelegt. Bis dahin sollte der Bericht des Liquidators vorliegen, über welchen dann abgestimmt wird.

Unterzeichnet zu Bavigne, am 11. Dezember 2009.

Ernst Claude / Müller Andy / Welfring Patrick / Probst Patrick.

Référence de publication: 2010033756/20.

(100031918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

EVTECH Eventtechnik s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-9635 Bavigne, 5, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.532.

Liquidationsbericht

In meiner Funktion als Liquidator der Evtech Eventtechnik SC habe ich, Ernst Claude, festgestellt, dass die Gesellschaft während ihres Bestehens weder Einnahmen noch Ausgaben hatte. Des Weiteren ist die Gesellschaft nicht im Besitz materieller Güter, oder sonstigen Effekten, welche in irgendeiner Form liquidationsfähig sind.

Indem das Unternehmen keine gewerbliche Tätigkeiten auf zu weisen hat, bestehen auch keine Bücher oder sonstigen Unterlagen.

Als Erklärung für diesen Umstand kann ich angeben, dass kurz nach der Gründung der Gesellschaft ein Streit unter den Inhabern ausbrach, welcher einer weiteren Zusammenarbeit, und somit gewerblichen Tätigkeiten, im Wege stand.

Indem nichts zu liquidieren ist, steht meiner Meinung nach der Schliessung des Unternehmens nichts mehr im Weg.

Unterzeichnet zu Roeser, am Donnerstag, den 17. Dezember 2009.

Ernst Claude.

Référence de publication: 2010033757/18.

(100031924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

EVTECH Eventtechnik s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-9635 Bavigne, 5, Duerfstrooss. R.C.S. Luxembourg B 136.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 décembre 2009

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 21/12/2009, les membres présents et représentés ont pris la décision de prise d'effet de la mise en liquidation de la société coopérative suivant l'article 42 des statuts.

Wiltz, le 21 décembre 2009.

Pour extrait conforme La société FIDUCIAIRE ARBO S.A. Signature

Référence de publication: 2010033758/15.

(100031918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



EVTECH Eventtechnik s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-9635 Bavigne, 5, Duerfstrooss. R.C.S. Luxembourg B 136.532.

LIQUIDATIONSABSCHLUSS

Versammlung vom 21.12.2009

Anwesend: Ernst Claude, Müller Andy, Welfring Patrick, Probst Patrick.

Der Bericht des Liquidators Ernst Claude liegt vor und wurde von den Kommissaren Müller Andy und Welfring Patrick als korrekt befunden. Wie im Bericht erwähnt, gab es nichts zu liquidieren.

Die Liquidation ist demnach abgeschlossen.

Die Dokumente der Gesellschaft Evtech Eventtechnik SC werden für die nächsten 5 Jahre unter folgender Adresse aufbewahrt:

Ernst Claude

3, rue de Bivange

L-3395 Roeser

Unterzeichnet zu Bavigne, am 21. Dezember 2009.

Ernst Claude / Müller Andy / Welfring Patrick / Probst Patrick.

Référence de publication: 2010033759/20.

(100031924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

DBVA Kendrick Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.577.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Mars 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033547/12.

(100031644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Darby Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.134.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Mars 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033551/12.

(100031626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 108.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033542/10.

(100031392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



SAH Société pour l'Activité Hôtelière, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 29.150.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SAH, SOCIETE POUR L'ACTIVITE HOTELIERE", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S Luxembourg section B numéro 29150 constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 13 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 13 du 17 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1406 du 21 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 31 boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 31 boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 650 (six cent cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.
 - 2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- " **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

- 3. Modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- "Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire."
- 4. Modification des articles 7, 11 et 17 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:
- " **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."



" **Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide, avec l'accord des obligataires donné sous seing privé, d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 17 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues."

- " **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."
- " Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (€ 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.NEZAR, B.TASSIGNY, P.LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57247. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Gérard LECUIT.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010034760/109.

(100033235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Kersting Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.651.

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Simone MOHR-KERSTING, geborene KERSTING, Kauffrau, geboren in Trier (Deutschland), am 13. Dezember 1973, wohnhaft in D-54320 Waldrach, Schulstrasse 14 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Hans Udo KERSTING, Orthopädiemechanikermeister, wohnhaft in D-54296 Trier, Breitenweg 24 (Deutschland), gemäss privatschriftlicher Vollmacht, welche, nachdem diese "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welche Erschienene, vertreten wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Frau Simone MOHR-KERSTING, vorbenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KERSTING LUXEMBOURG SARL, mit Sitz in L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 49.651, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Frank MOLITOR, vormals mit dem Amtssitz in Bad-Mondorf, am 6. Dezember 1994, veröffentlicht im Memorial C Nummer 140 vom 29. März 1995. Die Statuten wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 2. Juli 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1812 vom 18. September 2009.

In ihrer Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Frau Simone MOHR-KERSTING, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, nach L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
 - 2.- Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
 - 3.- Abänderung von Artikel 9 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Erschienene folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, nach L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung wie folgt umzuändern:

" Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bertrange."

Dritter Reschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 9 der Satzungen abzuändern wie folgt:

"Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 1.150,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Udo Kersting, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6649. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010033463/49.

(100031508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Happy Family S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 149.190.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

THEBAN INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Franz BONDY, administrateur, ayant son adresse professionnelle à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

en vertu d'une procuration datée du 22 février 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "HAPPY FAMILY S.à r.l." ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2009 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2345 du 02 décembre 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 149.190.

Laquelle associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises par elle:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le texte de l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, y compris, mais sans limitation, dans le capital de la société HAPPY FAMILY I S.C.A., une société de titrisation constituée sous la forme d'une société en commandite par actions, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de HAPPY FAMILY I S.C.A., ou d'autres sociétés en commandite par actions.

La Société assurera notamment l'administration, la gestion et la promotion de HAPPY FAMILY I S.C.A. et de ses avoirs. La Société peut également fournir des services de gestion à d'autres sociétés.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature statutaire des gérants et en conséquence de modifier le dernier paragraphe de l'article 12, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 12. (dernier paragraphe). La Société est valablement représentée dans les actes, et vis-à-vis des tiers et des autorités, par la signature conjointe de deux gérants."

Troisième résolution

L'associé unique nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant:

Monsieur Paul BLESER, directeur honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, né le 17 mai 1941 à Oberkorn, demeurant à L-4949 Hautcharage, 14, rue Jean-Pierre Thiry.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.BONDY, P.DECKER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8394. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010034827/59.

(100032991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Chantegrive Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010033535/11.

(100032114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP X S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.155.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPFARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 123958,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP X S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 127155, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 29 th of March 2007, published in the Mémorial C number 1189 of the 18 th of June 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24 th of September 2007, published in the Mémorial C number 2548 of the 9 th of November 2007.
- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" Art. 11. The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.



Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B 123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP X S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B 127155, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1189 vom 18. Juni 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2548 vom 9. November 2007.
- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/534. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.



FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010033467/91.

(100032108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.225.

le, soussignée,

Sandrine ANTONELLI

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny sur Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ORCHID REAL ESTATE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 83.225

Date effective: le 2 décembre 2009 Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010033874/17.

(100031596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP IX S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.097.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 123958,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP DC S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 127097, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 29 th of March 2007, published in the Mémorial C number 1169 of the 15 th of June 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24 th of September 2007, published in the Mémorial C number 2550 of the 9 th of November 2007.
- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" Art. 11. The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.



Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B 123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP IX S.à r.L, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B127097, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1169 vom 15. Juni 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2550 vom 9. November 2007.
- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.



Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/533. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010033472/91.

(100032055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.225.

Je, soussignée,

Claudine BOULAIN

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 02/06/1971 à Moyeuvre- Grande (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ORCHID REAL ESTATE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 83.225

Date effective: le 2 décembre 2009 Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Claudine BOULAIN.

Référence de publication: 2010033875/17.

(100031595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

4 Katz Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7663 Medernach, 6, rue Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 96.176.

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur David VUILLARDOT, administrateur de sociétés, né le 19 janvier 1969 à Besançon (F), demeurant à L-7663 Medernach, 6, rue Knaeppchen.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'il est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "4 KATZ DESIGN S.à r.l.", (mat. 20022408772), avec siège social à L-6310 Beaufort, 1, ruelle Soeur Flavia

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 96.176,

- constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1326 du 12 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1212 du du 20 juin 2007;
- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est devenu propriétaire de toutes les parts sociales suite à une cession de parts du 25 janvier 2010, par laquelle Mademoiselle Pascale LACAS, née à Draveil le 22 juin 1973, demeurant à F-91220 Bretigny/Orge, 8, Résidence Bellevue, lui a cédé ses (40) quarante parts. Le prix de cette cession a été réglé entre parties.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur David VUILLARDOT, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:



Résolution unique:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-7663 Medernach, 6, rue Knaeppchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 3. (1 er phrase). Le siège de la société est établi dans la commune de Medernach."

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. VUILLARDOT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2010. DIE/2010/1153. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 17 février 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010033474/48.

(100031735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Haken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.991.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichnen Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "HAKEN S.A.", (Matrikel: 1997 2208 097), mit Sitz in L-9753 Heinerscheld, 57 Lausdorn,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 104.991,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 23 Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 437 vom 11. August 1997

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.20 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr André Freddy CROCHET, Kaufmann, wohnhaft in B-4800 Verviers, 40, Avenue des Nations Unies. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

- I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.
- II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.
 - III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9753 Heinerscheid, 57 Lausdorn, nach L-9091 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss und in diesem Sinne wird Artikel 2, § 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:"

Art. 1. §2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach".

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einziger Beschluss.

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-9753 Heinerscheid, 57 Lausdorn, nach L-9091 Weiswampach, 30, Gruuss Strooss zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 2 §1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:



" Art. 1. §2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach".

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 650,00€.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: ..., P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le ... 2010. DIE/2010/... - Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL.

Ettelbruck, den 3. März 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010033481/49.

(100032104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

Annual accounts as at February 15, 2010

AUTONOME DE REVISION

LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

AUDITOR'S REPORT

We have audited the accompanying annual accounts of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" (in dissolution) for the period form January 1 till February 15, 2010, and the results of its operations for the year then ended.

An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made, as well as evaluating the overall annual accounts presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" as of February 15, 2010 and of the results of its operations for the period from January 1 till February 15, 2010.

Luxembourg, February 15, 2010.

Gerhard NELLINGER Réviseur d'Entreprises

Balance sheet as at February 15, 2010

ASSETS		Notes	2010	2009
			CHF	CHF
RESULT FOR THE YEAR			0,00	0,00
TOTAL ASSETS		CHF	0,00	0,00
LIABILITIES				2009
	Notes	CHF		CHF
SHAREHOLDERS' EQUITY				
Foundation capital	3	1.000.000,00	1.000	0,000,00
Retained earnings brought forward		(2.029.881,40)	(2.029.	881, 4 0)
		(1.029.881,40)	(1.029.	881, 4 0)
CREDITORS		,	`	,
Other creditors		1.029.881,40	1.029	9.881, 4 0
RESULT FOR THE YEAR		0,00		0,00
TOTAL LIABILITIES	CHF	0,00		0,00



The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Profit and loss accounts for the period January 1 till February 15, 2010

CHARGES		2010	2009
		CHF	CHF
Other charges		0,00	0,00
	CHF	0,00	0,00
INCOME			
Result for the year		0,00	0,00
	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Notes to the annual accounts as at February 15, 2010

1. General. The foundation was incorporated on September 27, 1999 by notarial deed of the notary Paul Frieders, with official seat in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil Spécial, "C" No 42 dated January 13, 2000.

The foundation was set into liquidation on May 25, 2007 by notarial deed of the same notary, published in the Mémorial, Recueil Spécial, "C" No 2.435 dated October 26, 2007.

Seat of the foundation is Luxembourg.

2. Significant accounting policies.

GENERAL

The annual accounts are prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and regulations in force.

FOREIGN CURRENCY TRANSLATION

The accounts of the company are expressed in Swiss Franc (CHF). Transactions in foreign currencies are translated into CHF at the rates of exchange which approximate the actual rates prevailing on the dates of the transactions. Current assets and liabilities, other than cash and cash equivalents, denominated in foreign currencies are translated into CHF at the balance sheet date exchange rate unless this would give rise to an unrealized exchange gain, in which circumstances the historical exchange rate is used. Cash and cash equivalents are translated at the balance sheet date exchange rate and resulting exchange differences are considered as realized. Fixed assets are translated at historical rates. Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses are reflected in the profit and loss account.

3. Capital. The capital of the Foundation at December 31, 2009 is CHF 1.000.000. The capital is fully paid in. Référence de publication: 2010033484/69.

(100031346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

E.I.B.L. S.à r.I., Espace Immobilier et Bâtiments Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.290.

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Jean-Claude ROETS, conducteur de travaux, demeurant à F-57360 Malancourt, 20, rue Ligier Richier,

associé unique de la société E.I.B.L. S.à r.I., Espace Immobilier et Bâtiments Lux, avec siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.290, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1 ^{er} février 2008, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 666 du 18 mars 2008, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 août 2009, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1889 du 29 septembre 2009.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de Bergem à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.



Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ROETS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 16 février 2010. REM/2010/195. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033486/32.

(100031302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Aggmore Kaufmann Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.277.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Mars 2010.

Mrs Polyxeni KOTOULA / M. Jorge PEREZ LOZANO

Manager / Manager

Référence de publication: 2010033554/12.

(100031625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Al IRELAND No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.484.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"AI IRELAND No.1 LIMITED", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYL-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 225.125,

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 20 January 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Al IRELAND No.1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.484, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary 23 January 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 424 dated 26 February 2009, page 20345. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2009, published in the Mémorial C number 1598, dated on 19 August 2009, page 76695.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), so as to raise from its current amount of one hundred and fifteen thousand euro (EUR 115,000.-) up to two hundred and fifteen thousand euro (EUR 215,000.-) by creating and issuing one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one hundred thousand (100,000) New Shares are subscribed by "AI IRELAND No.1 LIMITED", prenamed, fully paid up by a contribution in cash of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), therefore the amount of one hundred



thousand euro (EUR 100,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) in relation to the New Shares, will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. (paragraph 1). The Company's share capital is set at two hundred and fifteen thousand euro (EUR 215,000.-) represented by two hundred and fifteen thousand (215,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Al IRELAND No.1 LIMITED", une société à responsabilité limitée organisée et régie selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES, P.O Box 309, Georgetown, Grand Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 225.125,

ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 20 janvier 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Al IRELAND No.1 S.à r.l", (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.484, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte passé par-devant le notaire soussigné en date du 23 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"") numéro 424 en date du 26 février 2009, page 20345. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire susnommé en vertu d'un acte daté du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1598, en date du 19 août 2009, page 76695.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille Euros (EUR 100.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent quinze mille euros (EUR 115.000,-) à deux cent quinze mille euros (EUR 215.000,-) et ce par la création et l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les cent mille (100.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "Al IRELAND No.1 LIMITED", prénommé, entièrement par un apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-), le montant de cent mille Euros (EUR 100.000,-) étant désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été dûment rapportée au notaire instrumentant.

L'apport de cent mille Euros (EUR 100.000,-) sera entièrement alloué au capital social.

Deuxième Résolution

Afin de tenir compte de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 alinéa 1 ^{er} des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:



" Art. 6. (alinéa 1 er). Le capital social est fixé à la somme de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000,-) représenté par deux cent quinze mille (215.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1109. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010034221/103.

(100032545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033497/9.

(100031760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

G.V.R. S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.095.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033510/10.

(100031585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Sebastian Glöckner Vermögensverwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.597.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn,

Den dreiundzwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Sebastian GLÖCKNER, Kaufmann, wohnhaft in D-50672 Köln, Limburgerstrasse 11,

vertreten durch Frau Claude KRAUS, Diplomierte Buchhalterin, mit beruflicher Anschrift in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 17. Februar 2010,

welche Vollmacht, "ne varietur" paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:



- Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jeglicher Form an sämtlichen kaufmännischen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb von Wertpapieren und Rechten mittels Beteiligung, Einlage, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption, Begebung oder sonstwie, und die Bewilligung von Beihilfen, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien jeglicher Art an Unternehmen, an denen sie eine Beteiligung besitzt, und schließlich jegliche Aktivitäten und Geschäfte, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet, namentlich indem sie Anleihen in jeglicher Währung durch Emissionen und Obligationen aufnimmt und den im vorigen Absatz bezeichneten Gesellschaften Darlehen gewährt.

Die Gesellschaft kann zudem jegliche kaufmännische, industrielle und finanzielle Mobiliar- und Immobiliargeschäfte in sämtlichen Sektoren vornehmen, die ihr zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erscheinen.

- Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "SEBASTIAN GLÖCKNER VERMÖGENSVERWALTUNGS S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Diese einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Sebastian GLÖCKNER, vorgenannt, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

- Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.
- Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.
 - **Art. 9.** Die Gesellschaftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.
- Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.
- **Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, den Geschäftsführer in Bezug auf sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den er in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft belangt werden könnte, außer er wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

- Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- **Art. 14.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzehn.



- **Art. 16.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.
- **Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

- Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
 - Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) abgeschätzt.

Beschlüsse:

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

- 1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
- 2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Sebastian GLÖCKNER, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparent, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Kraus, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/ 8661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Abschrift.

Luxemburg, den 3. März 2010.

Référence de publication: 2010034234/104.

(100032479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Famalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 93.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033521/9.

(100031855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Luxemburger Baumanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, rue de Dillingen.

R.C.S. Luxembourg B 95.153.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2008 que:

- 1) L'assemblée générale décide de réélire aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Edwin BIELAN, demeurant à L- 6793 GREVENMACHER, 38, route de Trèves.
- Monsieur Helmut VANCK, demeurant à D- 54597 BURBACH, 14, Industriestraße.
- Madame Marianne VANCK, demeurant à D- 54597 BURBACH, 14, Industriestraße.



Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaire qui se tiendra en 2014.

- 2) L'assemblée générale décide de réélire aux fonctions d'administrateur-délégué:
- Monsieur Edwin BIELAN, demeurant à L- 6793 GREVENMACHER, 38, route de Trèves.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblé générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 22 février 2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034550/26.

(100032746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Chambolle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033533/10.

(100031797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Boulle Mining Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033544/9.

(100031823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Fondation Thierry Van Werveke, Fondation.

Siège social: L-3737 Rumelange, 19, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg G 206.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

- 1) Madame Danielle Malou MENEGHETTI, institutrice, veuve de Monsieur Thierry VAN WERVEKE, demeurant au 19 rue Henri Luck, L-3737 Rumelange;
 - 2) Monsieur Marc LIMPACH, juriste, demeurant au 88 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

représenté aux fins des présentes par:

Monsieur Paul THILTGES, producteur de films, avec adresse professionnelle au 45 boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et toutes les parties comparantes à l'acte ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, déclarent qu'elles entendent créer par les présentes, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, une fondation dont les statuts sont fixés comme suit:



Art. 1 ^{er} . **Nature, Dénomination et Siège.** La Fondation prend la dénomination de "FONDATION THIERRY VAN WERVEKE".

Le siège de la Fondation est établi à Rumelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article 12 des présents statuts.

Art. 2. Objet. La Fondation a pour objet:

- d'aider de jeunes "Troublemakers", c'est-à-dire des jeunes en difficulté et/ou socialement défavorisés selon des critères à définir par le Conseil d'Administration;
- d'encourager et d'aider de jeunes artistes dans leur formation musicale, cinématographique et/ou théâtrale, et ce notamment par l'octroi d'appuis financiers leur permettant de suivre des cours et de participer activement à des productions au Luxembourg et dans des pays autres que le Luxembourg;
- de promouvoir des activités et/ou des oeuvres culturelles et ce notamment dans le domaine de la musique "rock", du cinéma et du théâtre;
- d'entretenir la mémoire de Thierry van Werveke, et ce notamment par l'organisation d'évènements et la diffusion de produits artistiques relatifs à sa personne et à son œuvre; et
 - la collecte et la gestion de fonds en vue d'atteindre les objectifs précités.
- La Fondation pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

Elle pourra s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 3. Durée. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Patrimoine. Au moment de la constitution le patrimoine de la Fondation s'élève à quarante mille euros (40.000,-EUR).

Les recettes de la Fondation consistent:

- a) dans les subventions, dons, donations et legs qu'elle pourra recevoir dans les conditions de l'article 36 de la loi modifiée au 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif,
 - b) les intérêts et revenus généralement quelconques provenant de son patrimoine;
 - c) dans les revenus de prestations, de manifestations et activités diverses organisées par elle.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Art. 5. Administration. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un conseil d'administration, composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus, personnes physiques ou morales.

Les élections au conseil ont lieu à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, laquelle se tient au cours des cinq premiers mois de chaque année, sa date exacte étant fixée par le conseil suivant proposition du président et communiquée au moins deux mois à l'avance. Toute personne souhaitant devenir administrateur ou reconduire son mandat doit déposer sa candidature par écrit au siège de la fondation au plus tard quinze jours avant la date de l'élection. Chaque membre du conseil dispose d'autant de voix que de postes à pourvoir. L'élection se fait à bulletins secrets. Parmi les candidats ayant recueilli un nombre de voix supérieur ou égal à la moitié du nombre d'électeurs, sont élus ceux ayant reçu le plus grand nombre de voix. En cas de parité de voix entre deux candidats, le président tranchera.

La durée du mandat de chaque administrateur est fixée à cinq ans à partir de l'assemblée générale à laquelle il a été élu ou suite à laquelle il a été coopté. Les mandats sont renouvelables sans limitation.

Le premier Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

- 1) Madame Danielle Malou MENEGHETTI, institutrice, veuve de Monsieur Thierry VAN WERVEKE, demeurant au 19 rue Henri Luck, L-3737 Rumelange, de nationalité luxembourgeoise;
- 2) Monsieur Marc LIMPACH, juriste, demeurant au 88 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 3) Monsieur Andy BAUSCH, réalisateur, demeurant au 24-28 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 4) Monsieur Serge TONNAR, artiste indépendant, demeurant au 15a rue de la Gare, L-7535 Mersch, de nationalité luxembourgeoise;
- 5) Monsieur Paul THILTGES, producteur de films, avec adresse professionnelle au 45 boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 6) Monsieur Daniel WAGNER, employé privé, demeurant au 11 Cité Frantz Leesbierg, L-4206 Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise;
- 7) Madame Alexandra OXACELAY, journaliste et chargée de direction "Stëmm vun der Strooss", avec adresse professionnelle au 105 rue du cimetière, L-1338 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;



- 8) Monsieur Erny MENEGHETTI, ingénieur-technicien, demeurant au 17 rue Pierre Anen, L-5813 Fentange, de nationalité luxembourgeoise;
- 9) Monsieur René MENEGHETTI, psychologue, demeurant au 12 rue de la Forêt, L-3471 Dudelange, de nationalité luxembourgeoise;
- 10) Dr. Jules HOFFELT, médecin-spécialiste, avec adresse professionnelle au 9 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 11) Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, avec adresse professionnelle au 37 rue des Alliés, L-4412 Belvaux, de nationalité luxembourgeoise;
- 12) Monsieur Nicolas STEIL, producteur de films, avec adresse professionnelle au 45 boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
- 13) Madame Désirée NOSBUSCH, actrice et présentatrice, avec adresse professionnelle au 4 Nymphenburgerstrasse, D-10825 Berlin, de nationalité luxembourgeoise;
- 14) Madame Anne SIMON, metteur en scène, demeurant au 29 rue de Luxembourg, L-3360 Leudelange, de nationalité luxembourgeoise;
- 15) Madame Marianne DAMIANI, institutrice, demeurant au 152 rue Révérend Père Jacques Thiel, L-3572 Dudelange, de nationalité luxembourgeoise.

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir à son remplacement par une décision prise par les deux tiers des membres restant en fonction.

Le conseil d'administration peut à tout moment conférer à un administrateur le titre d'administrateur à titre honoraire. Quand il le juge utile, le président peut inviter les administrateurs honoraires à assister aux séances du conseil d'administration, mais avec voix consultative seulement.

A cet effet Monsieur Til SCHWEIGER, acteur, avec adresse professionnelle au 36 Saarbrückerstrasse, D-10405 Berlin, de nationalité allemande, sera le premier administrateur à titre honoraire.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition du patrimoine qui rentrent dans son objet et il représente la Fondation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il décide de la manière dont l'objet de la Fondation doit être atteint.

La mise en valeur du patrimoine devra être conforme aux prescriptions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Le conseil représente la Fondation judiciairement et extrajudiciairement.

Art. 8. Fonctionnement du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement un secrétaire et trésorier.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de la Fondation l'exigent.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil sont présidées par le président ou en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président.

Les administrateurs peuvent donner par écrit mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Sauf pour les modifications statutaires les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre et signés par le président et le secrétaire de séance. Les copies et extraits des procès-verbaux à produire en justice sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 9. Signature. La Fondation est valablement engagée:

- soit par les signatures conjointes du président du conseil d'administration et d'un administrateur;
- soit, si le président est empêché, par les signatures conjointes d'un vice-président du conseil d'administration et d'un administrateur.

Concernant la gestion journalière, le conseil d'administration peut également donner tous mandats pour une affaire déterminée ou pour une catégorie déterminée d'affaires à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

- **Art. 10. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. Comptes annuels. La gestion de la Fondation fera l'objet d'une comptabilité régulière.

A la fin de chaque exercice, le conseil arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant.



Les administrateurs de la Fondation sont tenus de communiquer au Ministre de la Justice leurs comptes annuels et leur budget chaque année dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Les comptes annuels et le budget sont à publier dans le même délai au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration pourra nommer un réviseur externe chargé du contrôle financier de la fondation, selon les modalités à définir par le contrat à conclure entre les deux parties.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts est arrêtée par le Conseil d'administration, statuant à la majorité des deux-tiers de ses membres présents et représentés.

Toute modification statutaire devra être approuvée par arrêté grand-ducal et publiée au Mémorial.

Art. 13. Dissolution. La Fondation ne peut être dissoute que sur décision à prendre à la majorité des trois quarts des membres du conseil d'administration présents et représentés.

En cas de dissolution de la Fondation, pour quelque cause que ce soit, la liquidation en sera effectuée par les administrateurs alors en fonction.

L'actif net sera transféré à une ou plusieurs fondations de droit luxembourgeois ou à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal dont l'objet se rapproche autant que possible de celui de la présente Fondation.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes pré-mentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MENEGHETTI - P. THILGES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 février 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010034237/156.

(100032434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 84, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 92.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A. 55-57, avenue Pasteur L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010033557/13.

(100031577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Presco Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.853.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique tenue en date du 12 janvier 2010

Première résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 12 janvier 2010.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique nomme BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 12 janvier 2010.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.



Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Géraldine SCHMIT et Christophe DA-VEZAC, tous deux résidant professionnellement au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, ainsi que Wojciech ANDRZEJEWSKI, résidant professionnellement au 3, Ul. Wysoka, PL-64-920 Pila avec effet au 12 janvier 2010.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait Pour la Société

Référence de publication: 2010034467/22.

(100032705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

NextPower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.959.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

NextPower S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033581/15.

(100031370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

NextPower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.959.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

NextPower S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033583/15.

(100031368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

In the year two thousand and ten, the twenty-second day of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of CIMA CLAD-DINGS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.908 (the Company). The Company was incorporated on 26 August 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2489 of 11 October 2008. The articles have been amended several times and for the last time on January 26, 2010 by a deed of Maître Martine Schaeffer, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg (the Chairman).



The Chairman appoints Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders or their representatives or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting shall also remain attached to the present minutes and signed by the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

- I. that all the sixty-five million eight hundred fifty-four thousand three hundred and seventy (65,854,370) shares of ten eurocents (EUR 0.10) each, are present or represented;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-eight thousand nine hundred and thirty-five euro (EUR 538,935.00) in order to bring the share capital from its present amount of six million five hundred eighty-five thousand four hundred and thirty-seven euro (EUR 6,585,437.00) represented by sixty-five million eight hundred fifty-four thousand three hundred and seventy (65,854,370) shares in registered form, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0,10.-) each, to an amount of seven million one hundred twenty-four thousand three hundred and seventy-two euro (EUR 7,124,372.00) by way of the issuance of (a) two million eight hundred eighty-eight thousand one hundred and fifty (2,888,150) new Class A2 shares, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, (b) two million five hundred one thousand and two hundred (2,501,200) new Class B shares, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, and an additional share premium of fourteen million two hundred fifty-one thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 14,251,945.00);
 - 3. Waiver of pre-emption rights of International Architecture S.A. and Andimahia S.A. to the new shares;
 - 4. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 2;
 - 5. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous
 - III. that after deliberation, the Meeting take unanimously the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders of the Company present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thirty-eight thousand nine hundred and thirty-five euro (EUR 538,935.00) in order to bring the share capital from its present amount of six million five hundred eighty-five thousand four hundred and thirty-seven euro (EUR 6,585,437.00) represented by sixty-five million eight hundred fifty-four thousand three hundred and seventy (65,854,370) shares in registered form, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0,10.-) each, to an amount of seven million one hundred twenty-four thousand three hundred and seventy-two euro (EUR 7,124,372.00) by way of the issuance of (a) two million eight hundred eighty-eight thousand one hundred and fifty (2,888,150) new Class A2 shares, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, and (b) two million five hundred one thousand and two hundred (2,501,200) new Class B shares, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each.

Third resolution

The Meeting, after having stated that International Architecture S.A. and Andimahia S.A. waived their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the two million eight hundred eighty-eight thousand one hundred and fifty (2,888,150) new Class A2 shares by Vintage CW S.à r.l. and two million five hundred one thousand and two hundred (2,501,200) new Class B shares by Skyscraper S.à r.l., as follows:

Intervention - Subscription- Payment

1. Thereupon, Vintage CW S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.751, duly represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on February 19, 2010, declared that it subscribed for two million eight hundred eighty-eight thousand one hundred and fifty (2,888,150) new Class A2 shares, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, together with an issue share premium of seven million six hundred thirty-



seven thousand six hundred and eighteen euro (EUR 7,637,618.00), and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven million nine hundred twenty-six thousand four hundred and thirty-three euro (EUR 7,926,433.00).

Therefore, the amount of seven million nine hundred twenty-six thousand four hundred and thirty-three euro (EUR 7,926,433.00) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

2. Thereupon, Skyscraper S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.543, duly represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on February 19, 2010, declared that it subscribed for two million five hundred one thousand and two hundred (2,501,200) new Class B shares, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, together with an issue share premium of six million six hundred fourteen thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 6,614,327.00), and fully paid them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six million eight hundred sixty-four thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 6,864,447.00).

Therefore, the amount of six million eight hundred sixty-four thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 6,864,447.00) was as from the date of the meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" Art. 6.1. Share capital.

- 6.1 The share capital is set at seven million one hundred twenty-four thousand three hundred and seventy-two euro (EUR 7,124,372.00) represented by seventy-one million two hundred forty-three thousand seven hundred and twenty (71,243,720) shares in registered form, having a nominal value of ten eurocents (EUR 0,10.-) each, divided into:
- (a) thirty-five million one hundred fifty-two thousand six hundred (35,152,600) class A shares (the Class A Shares), themselves divided into:
 - (i) 15,061,650 (fifteen million sixty-one thousand six hundred and fifty) class A1 shares (the Class A1 Shares); and
 - (ii) 20,090,950 (twenty million ninety thousand nine hundred and fifty) class A2 shares (the Class A2 Shares);
- (b) thirty million three hundred forty-one thousand one hundred and fifty (30,341,150) class B shares (the Class B Shares); and
- (c) five million seven hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy (5,749,970) class C shares (the Class C Shares)."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately five thousand seven hundred euro (EUR 5,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de CIMA CLAD-DINGS S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.908 (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2008 par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°2489 du 11 octobre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 janvier 2010 par un acte de Maître Martine Schaeffer, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).



Le Président désigne Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents ou les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par les mandataires et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. que toutes les soixante-cinq millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-dix (65.854.370) actions de dix cents (0,10 EUR) chacune, sont présentes ou représentées;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq cent trente-huit mille neuf cent trente-cinq euros (538.935,00 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-sept euros (6.585.437,00 EUR) représenté par soixante-cinq millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-dix (65.854.370) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, à un montant de sept million cent vingt-quatre mille trois cent soixante-douze euros (7.124.372,00 EUR) par l'émission de (a) deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante (2.888.150) nouvelles actions de Classe A2, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, (b) deux millions cinq cent un mille deux cent (2.501.200) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et une prime d'émission additionnelle de quatorze millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante-cinq euros (14.251.945,00 EUR);
- 3. Renonciation aux droits de souscription préférentielle d'International Architecture S.A. et Andimahia S.A. sur les nouvelles actions;
 - 4. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que définie au point 2;
 - 5. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.
 - III. qu'après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. Les Actionnaires de la Société présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente-huit mille neuf cent trente-cinq euros (538.935,00 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-sept euros (6.585.437,00 EUR) représenté par soixante-cinq millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-dix (65.854.370) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, à un montant de sept millions cent vingt-quatre mille trois cent soixante-douze euros (7.124.372,00 EUR) par l'émission de (a) deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante (2.888.150) nouvelles actions de Classe A2, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et (b) deux millions cinq cent un mille deux cents (2.501.200) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée, après avoir acté qu'International Architecture S.A. et Andimahia S.A. ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre la souscription des deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante (2.888.150) nouvelles actions de Classe A2 par Vintage CW S.à r.l. et des deux millions cinq cent un mille deux cent (2.501.200) nouvelles actions de Classe B par Skyscraper S.à r.l., comme suit:

Intervention - Souscription et Libération

1. Ces faits exposés, Vintage CW S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.751, dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 février 2010, a déclaré souscrire à deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante (2.888.150) nouvelles actions de Classe A2, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, ainsi que l'émission d'une prime d'émission de sept millions six cent trente-



sept mille six cent dix-huit euros (7.637.618,00 EUR), et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions neuf cent vingt-six mille quatre cent trente-trois euros (7.926.433,00 EUR).

En conséquence, le montant de sept millions neuf cent vingt-six mille quatre cent trente-trois euros (7.926.433,00 EUR) était à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

2. Ces faits exposés, Skyscraper S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.543 dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 février 2010, a déclaré souscrire à deux millions cinq cent un mille deux cent (2.501.200) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, ainsi que l'émission d'une prime d'émission de six millions six cent quatorze mille trois cent vingt-sept euros (6.614.327,00 EUR), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-sept euros (6.864.447,00 EUR).

En conséquence, le montant de six millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-sept euros (6.864.447,00 EUR) était à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6.1. Capital social.

- 6.1 Le capital social est fixé à sept millions cent vingt-quatre mille trois cent soixante-douze euros (7.124.372,00 EUR) représenté par soixante et onze millions deux cent quarante-trois mille sept cent vingt (71.243.720) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, divisées en:
- (a) trente-cinq millions cent cinquante-deux mille six cents (35.152.600) actions de classe A (les Actions de Classe A), elles-mêmes divisées en:
- (i) quinze millions soixante et un mille six cent cinquante (15.061.650) actions de classe A1 (les Actions de Classe A1); et
- (ii) vingt millions quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante (20.090.950) actions de classe A2 (les Actions de Classe A2);
- (b) trente millions trois cent quarante et un mille cent cinquante (30.341.150) actions de classe B (les Actions de Classe B): et
- (c) cinq millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix (5.749.970) actions de classe C (les Actions de Classe C)."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Thill, I. Dias, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8211. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034218/230.

(100032167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.



T.T.S., Techni Toiture Services S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 44.854.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 26 février 2010 que:

La société UDINEZ S.A. avec siège social 25, Rue de Hellange L-3327 Crauthem représentée par Monsieur Luc DAVID et Madame Michèle DAVID-RIPPLINGER, a cédé 60 parts sociales sur les 90 parts sociales qu'elle détient dans la société TECHNI TOITURE SERVICES SARL à la société INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A. (INTSA) avec siège social 7, Route d'Esch L-1470 Luxembourg, représentée par M. Frank SNYKERS.

Par conséquent, à compter du 26 février 2010, la répartition du capital social de la société T.T.S., TECHNI TOITURE SERVICES SARL est comme suit:

INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A. 60 parts sociales
UDINEZ S.A. L-3327 Crauthem 30 parts sociales
M. Patrick DE CILLIA F-57920 Veckring 100 parts sociales
100 parts sociales

A Contern, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour Techni Toiture Services Sàrl

Luc DAVID

Gérant

Référence de publication: 2010033919/24.

(100031884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

NextPower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.772.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

NextPower Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033585/15.

(100031365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

NextPower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.772.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

NextPower Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010033586/15.

(100031363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



RAGTAL Asbl, Regionale Atemschutzgeräteträger - Ausbildungsanlage Luxemburg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6684 Mertert, 35, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg F 8.250.

STATUTEN

Vereinigung ohne Gewinnzweck Am 18. Oktober 2009 wird in Mertert zwischen den Unterzeichneten

Name	Vorname	Geburtsdatum	Wohnort	Nationalität
Dahlem	Reinhold	21.07.19 4 8	Roodt/Syr	Luxemburgisch
Faust	Roland	13.01.1963	Lellig	Luxemburgisch
Gessner	Wolfgang	31.08.1959	Mondorf-I-B	Luxemburgisch
Hesse	Reiner	25.01.1961	Rosport	Luxemburgisch
Holcher	Patrick	16.12.1970	Mertert	Luxemburgisch
Jacoby	Aloyse	22.01.19 4 6	Greiveldange	Luxemburgisch
Kayser	Jean	01.0 4 .1959	Grevenmacher	Luxemburgisch
Mitten	Marc	02.09.1960	Mertert	Luxemburgisch
Schütz	Fred	29.01.195 4	Junglinster	Luxemburgisch
Schmit	Romain	17.07.1961	Canach	Luxemburgisch
Steffen	Philippe	08.05.1981	Grevenmacher	Luxemburgisch
Schumacher	Ernest	18.08.1956	Wormeldange	Luxemburgisch
Schummer	Jos	27.05.1959	Mertert	Luxemburgisch
Wagner	Roland	21.02.1974	Waldbillig	Luxemburgisch

sowie allen später eintretenden natürlichen und juristischen Personen eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß den in Luxemburg gültigen gesetzlichen Vorgaben sowie der vorliegenden Satzung gegründet.

Kapitel I. Name, Sitz, Dauer, Zweck, Geschäftsjahr

- Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen RAGTAL V.o.G. (Vereinigung ohne Gewinnzweck) (Regionale Atemschutzgeräteträgerausbildungsanlage Luxemburg) Die Vereinigung kann auch den die Bezeichnung RAGTAL a.s.b.l. (association sans but lucratif) führen.
 - Art. 2. Sitz der Vereinigung ist:
 - 35, rue du Parc
 - L-6684 Mertert
 - Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.
- Art. 4. Zweck der Vereinigung ist Schaffung, Unterhalt und Betrieb einer Übungseinrichtung für Feuerlösch- und Rettungsausbildung. Weiterer Zweck ist die Entwicklung, Erprobung und Vermittlung von taktischen Konzepten sowie Erprobung aller Arten von Materialien, Ausrüstung, Geräten, Löschmitteln und Fahrzeugen für die vorgenannten Zwecke. Hierzu kann die Vereinigung alle notwendigen Massnahmen im weitesten Sinne ergreifen. Hierunter sind u.a. finanzielle Transaktionen, Erwerb, Veräusserung, Miete und Vermietung von beweglichen und unbeweglichen Gütern und Dienstleistungen sowie die Einstellung von Personal zu verstehen.
 - Art. 5. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Kapitel II. Die Mitglieder

- Art. 6. Natürliche Personen können Titularmitglieder von RAGTAL V.o.G. werden sofern diese volljährig sind und
- Aktive Mitglieder der Feuerwehr-Korps der Region Osten (vorm. Kantone Echternach, Grevenmacher und Remich)
- Aktive Mitglieder der Feuerwehr-Korps der Gemeinde Niederanven, der Gemeinde Lintgen sowie der Stadt Luxemburg
- Aktive Mitglieder der Rettungszentren des Zivilschutzes der Region Osten (vorm. Kantone Echternach, Grevenmacher und Remich)

sind und sich durch dauerhaftes Eintreten für RAGTAL V.o.G., aktive Mitarbeit und Teilnahme an den Tätigkeiten der Vereinigung qualifiziert haben.

- **Art. 7.** Juristische Personen können institutionelle Mitglieder von RAGTAL V.o.G. werden sofern es sich um Interessenvertreter von Angehörigen der Hilfsorganisationen Feuerwehr oder Zivilschutz handelt.
- Art. 8. Die Vereinigung kann assoziierte Mitglieder aufnehmen sofern diese die hierzu festzulegenden Bedingungen erfüllen.



Art. 9. Die Vereinigung kann Ehrenmitglieder ohne Stimmrecht aufnehmen sofern diese die hierzu festzulegenden Bedingungen erfüllen.

Die in Art. 6, Art. 7 und Art. 8 genannten Mitglieder verfügen über Stimmrecht.

Art. 10. Aufnahmeanträge sind schriftlich beim Präsidenten einzureichen. Über die Aufnahme wird auf Vorschlag des Präsidenten in einer Sitzung des Vorstands entschieden. Die Aufnahme wird durch Begleichung des jeweiligen Jahresbeitrags für Titularmitglieder, institutionelle Mitglieder, assoziierte Mitglieder und Ehrenmitglieder sowie eines durch den Vorstand festzulegenden Beitrittsgeldes wirksam.

Die Jahresbeiträge dürfen die Summe von 50,- Euro für Titular- und assoziierte Mitglieder nicht überschreiten. Der Jahresbeitrag der institutionellen Mitglieder darf die Summe von 2500,- Euro nicht übersteigen.

Die Vereinigung muss mindestens 7 Mitglieder haben.

Art. 11. die Mitgliedschaft erlischt durch:

- Tod bzw. Auflösung
- Förmlichen Ausschluss durch die Vollversammlung mit 3/5 der Stimmen der anwesenden Stimmberechtigten aufgrund eines schwerwiegenden Verstoßes gegen die vorliegende Satzung oder die Interessen bzw. das Ansehen der Vereinigung
 - Förmlichen Austritt mittels schriftlicher Erklärung an den Präsidenten.

Die Erben verstorbener Mitglieder, ausgeschlossene Mitglieder sowie ausgetretene Mitglieder haben keinerlei Anrecht auf Vermögen bzw. Eigentum der Vereinigung sowie auf Rückerstattung von geleisteten Zahlungen. Keinerlei Gegenstände aus Beständen der Vereinigung bleiben zur Verfügung des ausgetretenen bzw. ausgeschlossenen Mitglieds

Kapitel IV. Der Vorstand

Art. 12. RAGTAL V.o.G. wird geleitet durch einen Vorstand. Dieser besteht aus einer ungeraden Zahl zwischen 9 und 15 von Mitgliedern welche das 2o. Lebensjahr vollendet haben und in der konstituierenden Sitzung nach der jährlichen Generalversammlung

- den Vorsitzenden (Präsident)
- zwei stellvertretende Vorsitzende (Vize-Präsidenten)
- den Finanzvorstand (Kassierer)
- den Schriftführer (Sekretär)

aus den Reihen seiner Titularmitglieder bestimmen.

Die Interessenvertreter von Angehörigen der Hilfsorganisationen Feuerwehr bzw. Zivilschutz schlagen aus ihren Reihen ein Mitglied zur Kooption in den Vorstand vor.

Assoziierte Mitglieder können durch die Titularmitglieder dem Vorstand zur Kooption vorgeschlagen werden.

Der Vorstand erweitert oder ergänzt sich durch Kooption anlässlich der jährlichen Generalversammlung. Kandidaturen hierzu müssen mindestens 48 Stunden vor der Generalversammlung dem Präsidenten vorliegen. Bei Stimmengleichheit ist das höhere aktive Dienstalter eines Kandidaten entscheidend.

Bei Ausscheiden eines Mitglieds aus dem Vorstand kann der Restvorstand ein vorläufiges geschäftsführendes Vorstandsmitglied mit Mandat bis zur jährlichen Generalversammlung ernennen. Die Mandatsdauer der Vorstandsmitglieder beträgt 4 Jahre. Die Vorstandsmitglieder sind automatisch wieder wählbar vorbehaltlich einer schriftlichen Verzichtserklärung gegenüber dem Präsidenten bis spätestens 48 Stunden vor der Generalversammlung.

Die Mitgliedschaft im Vorstand endet mit Vollendung des 64. Lebensjahres.

Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung.

In rechtlicher Hinsicht wird Ragtal V.o.G. durch den Präsidenten vertreten. Im Verhinderungsfall kann die Vertretung durch einen Vize-Präsidenten erfolgen.

- **Art. 13.** Der Vorstand tritt nach Maßgabe der Notwendigkeit zusammen, mindestens jedoch 3 mal jährlich. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden auf dessen Initiative hin oder auf schriftlichen Antrag von 1/5 der Mitglieder des Vorstands. Die entsprechenden Anträge sind beim Vorsitzenden einzureichen. Die beantragte Sitzung hat binnen zwei Wochen stattzufinden.
- **Art. 14.** Bei Abstimmungen entscheidet die absolute Mehrheit der Anwesenden. Beschlussfähigkeit liegt bei Anwesenheit von 3/5 der Mitglieder des Vorstands vor. Bei Abstimmungen über Personalangelegenheiten ist stets geheim abzustimmen.
- Art. 15. Der Vorstand hat die ausgedehntesten Befugnisse zur Führung der Geschäfte der Vereinigung. Hiervon ausgenommen sind alle Vorgänge die der Generalversammlung vorbehalten sind bzw. den gesetzlichen Vorgaben unterliegen.
- Art. 16. Rechtsgültig gebunden ist die Vereinigung durch die Unterschrift des Vorsitzenden zusammen mit der des Finanzvorstandes oder des Schriftführers. Dem Finanzvorstand kann Prokura bis zu einer festzulegenden Höhe gewährt werden.



Art. 17. Der Vorstand kann im Rahmen der inneren Organisation durch ein Regelwerk vorübergehende oder dauerhafte Strukturen schaffen und mit Kompetenzen ausstatten. Diese Strukturen sind dem Vorstand gegenüber rechenschaftspflichtig.

Kapitel V. Die Generalversammlung

- Art. 18. Die ordentliche Generalversammlung tritt jährlich im Laufe des ersten Quartals zusammen. Tag, Uhrzeit, Ort und Tagesordnung der Generalversammlung sind auf dem Einberufungsschreiben anzugeben. Die ordentliche Generalversammlung ist beschlussfähig sofern mindestens 3/5 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind.
- **Art. 19.** Eine außerordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand einberufen werden. Der Vorstand muss eine außerordentliche Generalversammlung einberufen sofern dies von 1/5 d er Mitglieder mit Stimmrecht beantragt wird. Die übrigen Modalitäten der außerordentlichen Generalversammlung sind gleich denen in Art.18 der vorliegenden Satzung.
- Art. 20. Jede Generalversammlung ist mindestens 14 Tage vor dem festgelegten Termin schriftlich den Mitgliedern unter Angabe einer Tagesordnung anzukündigen. Abstimmungen in der Generalversammlung erfolgen mit absoluter Mehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden. Jedes anwesende stimmberechtigte Mitglied hat eine Stimme. Eine Vertretung durch Mitglieder oder Dritte mittels Vollmacht ist nicht möglich. Anträge zur Tagesordnung müssen dem Präsidenten spätestens 7 Tage vor dem Termin der Generalversammlung vorliegen. Diese Anträge müssen den Mitgliedern bis spätestens zwei Tage vor der Generalversammlung zur Kenntnis gebracht werden.
- Art. 21. Die Generalversammlung stimmt über die vom Vorstand eingebrachten Tätigkeitsberichte, den Finanzbericht sowie die Haushaltsvorlage ab. Sie bestimmt zwei Kassenrevisoren wovon einer zwingend aus den Reihen der institutionellen Mitglieder stammen muss.
- Art. 22. Änderungen der Satzung erfolgen durch die Generalversammlung mit den Formalien wie im Art. 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 vorgesehen, d.h. 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder müssen anwesend sein wobei das Annahmequorum für Satzungsänderungen 2/3 der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder ist. Wird das minimale Anwesenheitsquorum nicht erreicht kann eine zweite außerordentliche Generalversammlung anberaumt werden welche unabhängig von der Zahl anwesender stimmberechtigter Mitglieder Beschlüsse zur Satzung fassen kann. Diese unterliegen jedoch einer gerichtlichen Überprüfung.

Kapitel VI. Die Finanzen

Art. 23. Die Einnahmen der Vereinigung setzen sich zusammen aus:

- Mitgliederbeiträgen
- Beitrittsgeldern
- Spenden, Erbschaften und Schenkungen
- Beihilfen und Zuwendungen der öffentlichen Hand
- Einnahmen aus erbrachten Dienstleistungen
- Einnahmen aus Verkauf bzw. Vermietung beweglicher und unbeweglicher Güter.
- Zinserträgen und sonstigen Einnahmen aller Art.

Die Ausgaben der Vereinigung setzen sich zusammen aus:

- Betriebskosten einschließlich Personalkosten
- Investitionen
- **Art. 24.** Ragtal V.o.G. beachtet die rechtlichen Bestimmungen zum Datenschutz sowie zur geschlechtlichen Gleichstellung.
- **Art. 25.** Im Falle der Auflösung der Vereinigung geht das Vermögen der Vereinigung in das Eigentum der Sozialämter der Gemeindeverwaltungen der Region Ost über.
 - Art. 26. Für alle nicht durch die vorliegende Satzung geregelten Vorgänge ist das Gesetz vom 21. April 1928 maßgeblich.
- **Art. 27.** Den Gebietskörperschaften der Region Ost steht umfassendes Recht zur Einsichtnahme in alle Vorgänge der Vereinigung zu.

Es folgen die rechtsverbindlichen Unterschriften der eingangs der vorliegenden Satzung angegebenen natürlichen Personen welche somit erklären diese vorliegende Satzung zur Kenntnis genommen zu haben und als verbindlich anzuerkennen.

La présente photocopie est cértifiée conforme à l'original.



Vasserbillig, le 2 MARS 2010.

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

DAHLEM Reinhold / FAUST Roland / GESSNER Wolfgang / HESSE Reiner / HOLCHER Patrick / JACOBY Aloyse / KAYSER Jean / MITTEN Marc / SCHILTZ Fred / SCHMIT Romain / STEFFEN Philippe / SCHUMACHER Ernest / SCHUMMER Jos / WAGNER Roland

Référence de publication: 2010034254/164.

(100032312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Centuria Monaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.408.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession d'une part sociale effectuée en date du 12 février 2010 que:

M. Jean-Claude Cane, né le 24 mai 1967 à Monaco, ayant son adresse privée au 8, Avenue des Papalins, MC-98000 Monaco a cédé,

- 1 (une) part sociale qu'il détenait dans la société Centuria Monaco S.à r.l. à

la société Centuria Holding B.V., société de droit hollandais, établie et ayant son siège social à Naritaweg, 165 Telestone, 8 1043 BW Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34182433.

Suite à ce transfert les parts sociales de Centuria Monaco S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Centuria Holding B.V.:20,000 parts socialesJean-Claude Cane0 part socialeTotal:20,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour Centuria Monaco S.à r.l

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010034417/24.

(100032701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033587/15.

(100031361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

European Capital S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 111.559.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.



there appeared:

Maître Rebecca Unverzagt, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the Board of Directors of "European Capital S.A. SICAR", a société d'investissement en capital à risque governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 2 November 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1405 of 16 December 2005, entered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 111 559, the articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed dated 26 June 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1437 of 24 July 2009 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred upon him by the resolutions adopted by the directors of the Company on 16 December 2009, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his aforesaid capacity has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I. That the issued share capital of the Company following repeated share capital increases recorded by various notarial deeds since the incorporation of the Company is presently set at one hundred sixty-four million three hundred twenty-two thousand eight hundred fifty-four euro (EUR 164,322,854.-), divided into eighty-two million one hundred sixty-one thousand four hundred twenty-seven (82,161,427) shares, each of a nominal value of two euro (EUR 2.-) fully paid up.
- II. That pursuant to Article 5 (b) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at one billion euro (EUR 1,000,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares and that pursuant to Article 5 (c), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised share capital, such Article 5 to be amended so as to reflect the increase of capital.
- III. That the Board of Directors, by resolutions of its directors adopted on 16 December 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant Article 5 (c) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of fourteen million two hundred thousand euro (EUR 14,200,000.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred seventy-eight million five hundred twenty-two thousand eight hundred fifty-four euro (EUR 178,522,854.-), divided into eighty-nine million two hundred sixty-one thousand four hundred twenty-seven (89,261,427) shares, each with a nominal value of two euro (EUR 2,-) fully paid up, by the issuance of seven million one hundred thousand (7,100,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and privileges as the already existing shares together with a total share premium of fifty-six million eight hundred thousand euro (EUR 56,800,000.-).
- IV. That the Board of Directors of the Company, cancelled the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and allotted the seven million one hundred thousand (7,100,000) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-), together with a total share premium of fifty-six million eight hundred thousand euro (EUR 56,800,000.-) to European Capital Limited, a corporation incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6H.
- V. That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by a contribution in kind to the Company consisting of receivables held by European Capital Limited against the Company having a value of seventy-one million euro (EUR 71,000,000.-) (the "Contribution") representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of fifty-six million eight hundred thousand euro (EUR 56,800,000.-) pursuant to a contribution agreement entered into by the Company with European Capital Limited.
- VI. That a report has been drawn up by Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, and signed by Alain Kinsch on 19 January 2010, wherein the Contribution is described and valued, the conclusion of which report reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind as described above does not correspond at least to 7,100,000 shares with a par value of EUR 2 per share and a total value of EUR 14,200,000 to be issued, increased by a share premium of EUR 56,800,000."

VII. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5 (a) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares (a). The issued share capital of the Corporation is set at one hundred seventy-eight million five hundred twenty-two thousand eight hundred fifty-four euro (EUR 178,522,854.-), divided into eighty-nine million two hundred sixty-one thousand four hundred twenty-seven (89,261,427) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) per share, fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand three hundred euro.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Rebecca Unverzagt, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de "European Capital S.A. SICAR", une société d'investissement en capital à risque régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1405 du 16 décembre 2005, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 111 559, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu en date du 26 juin 2009 et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1437 du 24 juillet 2009 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par les résolutions adoptées par les administrateurs de la Société en date du 16 décembre 2009, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constata-

- I. Que le capital social de la Société suite à des augmentations de capital répétées par diverses actes notariés depuis la constitution de la Société s'élève actuellement à cent soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 164.322.854,-), divisé en quatre-vingt-deux millions cent soixante et un mille quatre cent vingt-sept (82.161.427) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), intégralement libérées.
- II. Qu'en vertu de l'article 5 (b) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-), divisé en cinq cents millions (500.000.000) d'actions et qu'en vertu de l'article 5 (c), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, lequel article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III. Que le Conseil d'Administration, par résolutions de ses directeurs a adopté le 16 décembre 2009 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 (c) des statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de quatorze millions deux cents mille euros (EUR 14.200.000,-) en vue de porter le capital social souscrit à cent soixante-dix-huit millions cinq cent vingt-deux mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 178.522.854,-), divisé en quatre-vingt-neuf millions deux cent soixante et un mille quatre cent vingt-sept (89.261.427) actions, chacune d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) intégralement libérées, par l'émission de sept millions cent mille (7.100.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant les même droits et avantages que les actions existantes ensemble avec une prime d'émission globale de cinquante-six millions huit cent mille euros (EUR 56.800.000,-).
- IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, a annulé les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société et a alloué les sept millions cent mille (7.100.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), ensemble avec une prime d'émission globale de cinquante-six millions huit cent mille euros (EUR 56.800.000,-) à European Capital Limited, une société incorporée sous les lois de Guernsey ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ.
- V. Que toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et intégralement libérées, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature à la Société constitué de créances détenues par European Capital Investment contre la Société ayant une valeur de soixante et onze millions d'euros (71.000.000,-) (l'"Apport") représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cinquante-six millions huit cent mille euros (EUR 56.800.000,-) en vertu d'un contrat d'apport conclu entre la Société et European Capital Limited.
- VI. Qu'un rapport a été établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, et signé par Alain Kinsch en date du 19 janvier 2010, dans lequel l'Apport est décrit et évalué, et qui conclut en langue anglaise comme suit:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind as described above does not correspond at least to 7,100,000 shares with a par value of EUR 2 per share and a total value of EUR 14,200,000 to be issued, increased by a share premium of EUR 56,800,000."



VII. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5(a) des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions (a). Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-dix-huit millions cinq cent vingt-deux mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 178.522.854,-), divisé en quatre-vingt-neuf millions deux cent soixante et un mille quatre cent vingt-sept (89.261.427) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à six mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, J. J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2010. Relation: EAC/2010/913. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010034217/144.

(100032143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033589/15.

(100031360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Mars 2010.

Skalar International Luxembourg Holding S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033592/15.

(100031357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf. R.C.S. Luxembourg B 22.894.

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "JOHNSON FINANCES Ltd", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60087,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société anonyme "FIDUCIAIRE EUROLUX", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1638 Senningerberg 38, rue du Golf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22894, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 3 juin 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 196 du 8 juillet 1985,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la

dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1707 du 10 juillet 2008.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée") et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate qu'en vertu de 3 cessions de parts sociales sous seing privé du 6 janvier 2010:

- Madame Stéphanie LEJEUNE, directeur de société, demeurant à L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf, a cédé ses 215 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à "JOHNSON FINANCES Ltd";
- Monsieur Didier PELLETIER, directeur de société, demeurant à L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch, a cédé ses 165 parts sociales qu'il détenait dans la Société à "JOHNSON FINANCES Ltd"; et
- Monsieur Djamel ARIFI, directeur de société, demeurant à L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf, a cédé ses 120 parts sociales qu'il détenait dans la Société à "JOHNSON FINANCES Ltd".

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 8 des statuts et Monsieur Didier PELLETIER, en sa qualité de gérant, les a considérées comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Elle a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogée à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte des cessions de parts sociales prémentionnées, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trente-sept mille euros (37.000,-EUR). représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros (74,-EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/556. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010034210/63.

(100032126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Tremplin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 49.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010033595/11.

(100031822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Primesport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 27.465.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010033598/11.

(100031821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

GO GO TEAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 151.595.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

- 1. Monsieur Serge POLEUR, indépendant, né à Huy le 22 juin 1963, demeurant à B-4253 DARION, rue Jules Masy n °6.
- 2. Madame Renild CAPIOT, employée, née à Hoeselt le 11 juillet 1964, demeurant à B-4253 DARION, rue Jules Masy n°6.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "GO GO TEAM S.à r. l."
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 3.** La société a pour objet le management de société, la consultance et l'intermédiation commerciale, le développement de stratégie marketing et le coaching d'entreprise et de personnes.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-€) euros chacune.
- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

- Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Serge POLEUR, préqualifié,	24 parts
- Madame Renild CAPIOT, préqualifiée,	76 parts
Total: cents parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitué en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville;
- 2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée,
- Madame Antonia PANARELLI, née le 31 mars 1948 à Castellana Grotte (Italie), demeurant à B-3630 Maasmechelen, 5, Varenstraat.



3. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: s. POLEUR, R. CAPIOT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2010. DIE/2010/1661. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de publication au mémorial C.

Ettelbruck, le 4 mars 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010034248/87.

(100032452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Im Bratzelsgart Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM BRATZELSGART SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033601/12.

(100031380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dunas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.834.

La soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

DUNAS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 97.834

Date effective: le 16 février 2010

Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

TRUSTAUDIT S.à.R.L

(anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Signature

Référence de publication: 2010033878/20.

(100031590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of February,

Before Maître Gérard LECUIT, notary in Luxembourg, replacing Maître Léonie GRETHEN, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will retain the original of the present deed in her records,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at



L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 468 on 4 March 2009 (the Company).

The Articles of Incorporation of the Company were amended several times, and for the last time by deed of Maître Léonie GRETHEN, of July 23, 2009, published in the Mémorial C of September 10, 2009, number 1753.

The Meeting is chaired by Mr Patrice PFISTNER, Company Director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mr Jérôme ADAM, private-employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Nadia TBATOU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

as appears from the attendance list, the two million six hundred thirty-one thousand (2,631,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its current amount of two million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,631,000) consisting of two million six hundred thirty-one thousand (2,631,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 3,631,000) by way of the creation and issue of one million (1,000,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above;

- 2. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;
- 3. powers and authorisations; and
- 4. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million euro (EUR 1,000,000), in order to bring it from its current amount of two million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 2,631,000) consisting of two million six hundred thirty-one thousand (2,631,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 3,631,000) by way of the creation and issue of one million (1,000,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

Escorial Development S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.906, here represented by Mr. Luciano DAL ZOTTO, expert comptable, residing in Luxembourg acting in his capacities as director with full power to engage thecompany by his sole signature who declares to subscribe for five hundred and ten thousand (510,000) newly issued shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of five hundred and ten thousand euro (EUR 510,000) to be allocated to the share capital of the Company; and

Ufilug S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.632, here represented by Mr. Patrice PFISTNER, previously named, acting in his capacities as director with full power to engage the company by his sole signature who declares to subscribe for four hundred ninety thousand (490,000) newly issued shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and fully paid up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of four hundred ninety thousand euro (EUR 490,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of one million euro (EUR 1,000,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.



Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at three million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 3,631,000) consisting of three million six hundred thirty-one thousand (3,631,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of the Company to amend the Shareholders' register in order to reflect the above mentioned increase of the share capital of the Company and to register the newly issued shares in the Shareholders' register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de février,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de L Real Estate, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 468 en date du 4 mars 2009 (la Société).

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Léonie GRETHEN en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C du 10 septembre 2009, numéro 1753.

L'Assemblée est présidée par Mr Patrice PFISTNER, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le président nomme M. Jérôme ADAM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mme Nadia TBATOU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

il apparaît de la liste de présence que les deux millions six cent trente et un mille (2.631.000) actions, représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux millions six cent trente et un mille euro (EUR 2.631.000) représenté par deux millions six cent trente et un mille (2.631.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de trois millions six cent trente et un mille euro (EUR 3.631.000), par la création et l'émission d'une million (1.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

souscription et paiement des nouvelles actions émises par la Société telles que mentionnées au point 1. ci-dessus;

- 2. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;
- 3. pouvoirs et autorisations; et
- 4. divers

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant d'un million euros (EUR 1.000.000), afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent trente et un mille euros (EUR 2.631.000) représenté par deux millions six cent trente et un mille (2.631.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de trois millions six cent trente et un mille euros (EUR 3.631.000) par la création et l'émission d'une million (1.000.000) de nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ces faits étant exposés,

Escorial Development S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.906, ici représenté par Mr Luciano DAL ZOTTO, expert comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature qui déclare souscrire à cinq cent dix mille (510.000) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de cinq cent dix mille euros (EUR 510.000) à affecter au capital social de la Société; et

Ufilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.632, ici représenté par Mr Patrice PFISTNER, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature qui déclare souscrire à quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) actions nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 490.000) à affecter au capital social de la Société.

La somme d'un million euros (EUR 1.000.000) est à la disposition de la Société, tel que preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent trente et un mille euros (EUR 3.631.000) représenté par trois millions six cent trente et un mille (3.631.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société afin de modifier le registre des Actionnaires pour y refléter l'augmentation de capital susmentionnée et de procéder à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des Actionnaires.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tbatou, Adam, Pfistner, LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er mars 2010. Relation: LAC/2010/8971. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034216/175.

(100032334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Im Trubel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM TRUBEL SARL FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033603/12.

(100031377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Codema Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CODEMA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033606/12.

(100031376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 27 janvier 2010 a décidé de: - renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

136 Route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

14. Porte de France

L-4360 Esch-sur-Alzette

Madame Isabelle CABIE

Dexia Asset Management Belgium

Place Rogier 11

B-1210 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136 Route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

Monsieur Wim VERMEIR

Dexia Asset Management Belgium

Place Rogier 11

B-1210 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011



- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.àr.l.

RCS B-65477

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg,

en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour CORDIUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Fonds d'Investissement spécialisé

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010033899/42.

(100031710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. SLF S.A.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SLF S.A." (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B59398, constituée par acte notarié en date du 30 mai 1997 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 472 du 29 août 1997, modifiée pour la dernière fois par acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 189 daté du 29 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Cristina VIDAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Cristiana SCHMIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.713 (deux mille sept-cent treize) actions d'une valeur nominale de 140 EUR (cent quarante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires déclarent expressément avoir été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation à la convocation préalable;
- 2. Modification de l'article 1. des statuts de la société afin modifier la dénomination sociale de la Société; et
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; les Actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.



Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité des Actionnaires de modifier la dénomination sociale sociale actuelle de la Société en "Opportunité Luxembourg S.A." (la "Modification").

Troisième résolution:

Il est par ailleurs décidé à l'unanimité des Actionnaires, afin de faire apparaître la modification dans les statuts de la Société, de modifier l'article premier des statuts de la Société pour le lire désormais comme suit:

" Art. 1 er. La société anonyme existe sous la dénomination de Opportunité Luxembourg S.A.".

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société s'élève à environ 900,- EUR (neuf cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Vidal, N. Gloesener, C. Schmit, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 mars 2010. LAC/2010/9337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034229/58.

(100032323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 février 2010 a décidé de:

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Benoît HOLZEM

Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

Monsieur Nairn ABOU-JAOUDE

Dexia Asset Management, 40, rue de Washington, F-75408 Paris,

Monsieur Fabrice CUCHET

Dexia Asset Management S.A., 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.àr.I., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010033900/29.

(100031686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



SOTHOLUX S.C. Société civile, Société Civile.

Siège social: L-6313 Beaufort, 28, rue du Château. R.C.S. Luxembourg E 743.

Ausserordentliche Generalversammlung

In der Gesellschaftssitzung vom 20. März 2008 wurde folgendes beschlossen:

1. Erster Beschluss. Die Gesellschafter beschließen einstimmig den Wert eines Anteiles der Gesellschaft SOTHOLUX auf 650,00 € festzulegen.

Das Gesellschaftskapital in Höhe von 650.000,00 € ist dann den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt:

a) Eheleute Lux-Tholl	620 Anteile
b) an Herrn Tholl Pierre	275 Anteile
c) an Weckering Paul	105 Anteile
Zusammen:	1.000 Anteile

- **2. Zweiter Beschluss.** Die Gesellschafter Paul und Monique Lux-Tholl übertragen 175 Anteile an der Gesellschaft SOTHOLUX durch einen Akt unter Privatschrift an Herrn Lux Philippe, Landwirt, geboren am 07.03.1980, wohnhaft in L-6313 Beaufort, 28, rue du Chäteau. Die beiden anderen Gesellschafter erklären sich einverstanden mit der Übernahme der Anteile und verzichten auf ihr Vorkaufsrecht.
- 3. Dritter Beschluss. Der Gesellschafter Paul Weckering überträgt 17 Anteile an der Gesellschaft SOTHOLUX durch einen Akt unter Privatschrift an Herrn Lux Philippe, Landwirt, geboren am 07.03.1980, wohnhaft in L-6313 Beaufort, 28, rue du Château.

Die anderen Gesellschafter erklären sich einverstanden mit der Übernahme der Anteile und verzichten auf ihr Vorkaufsrecht.

4. Vierter Beschluss. Der Gesellschafter Pierre Tholl überträgt 15 Anteile an der Gesellschaft SOTHOLUX durch einen Akt unter Privatschrift an Herrn Lux Philippe, Landwirt, geboren am 07.03.1980, wohnhaft in L-6313 Beaufort, 28, rue du Château.

Die anderen Gesellschafter erklären sich einverstanden mit der Übernahme der Anteile und verzichten auf ihr Vorkaufsrecht.

5. Beschluss. Das Gesellschaftskapital ist dann wie folgt aufgeteilt:

a) Eheleute Lux-Tholl	340 Anteile
b) Herr Weckering Paul	. 88 Anteile
c) Herr Tholl Pierre	260 Anteile
d) Herr Lux Philippe	312 Anteile
Zusammen:	1.000 Anteile
Errichtet in vierfacher Ausführung am 20. März 2008 in Beaufort.	Unterschriften.

Référence de publication: 2010034233/37.

(100032428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Invest Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.977.

Extrait des résolutions du gérant unique du 1 er mars 2010

Le 1 er mars 2010, le conseil d'administration de Invest Corporation S.à r.l. ("la société"), a décidé comme suit:

- De transférer le siège social la Société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1 ^{er} mars 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033829/14.

(100031420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck